Optivalue.ai

LIVRE BLANC · SEPTEMBRE 2026

Le modèle qui a répondu n’existe plus

La souveraineté dans le temps : dates de retrait, dérive silencieuse, et ce que vous pourrez encore prouver.

Par Olivier Guillo, fondateur d’Optivalue.ai

Classified as External

Une seconde souveraineté, moins discutée

CELLE DONT ON DÉBAT

Elle est géographique : où sont mes données, sous quel droit, dans quel pays.

CELLE DONT TRAITE CE DOCUMENT

Elle est temporelle : combien de temps le modèle qui a produit ma réponse continuera-t-il d’exister, et sera-t-il encore le même ?

À qui il s’adresse

Dirigeants, systèmes d’information, conformité, risques et audit. Aucune connaissance technique supposée.

Sur quoi il s’appuie

Les pages de cycle de vie publiées par trois grands fournisseurs, listées en annexe et ouvrables par chacun.

Ce qu’il ne fait pas

Commenter ces fournisseurs un par un. Ce qui compte n’est pas ce que fait l’un d’eux, c’est ce que dit la page du vôtre.

Résumé pour décideur

01 Le retrait d’un modèle n’est pas un incident : c’est une procédure documentée, avec un calendrier que le fournisseur fixe et que le client ne négocie pas.

02 Il n’est pas même nécessaire qu’un modèle soit retiré pour que vos résultats changent : le même service, sous le même nom, a déjà répondu différemment d’un trimestre à l’autre.

03 Vos obligations de justification se comptent en années. La durée de vie d’un modèle servi se compte en mois.

04 Un fournisseur s’engage à conserver les poids de ses modèles publiés. Conserver n’est pas servir : cet engagement ne vous rend pas le modèle.

05 Ce risque ne se traite pas par la technique : il se traite au contrat, en sept exigences vérifiables.

PARTIE 1

Le calendrier appartient au fournisseur

Cycle de vie, préavis, mise à niveau automatique : ce que disent les pages publiques.

Un cycle de vie en quatre temps

Actif

Le modèle est en disponibilité générale, ouvert à tous les clients.

Obsolète

Il fonctionne encore mais n’est plus recommandé, et une date de retrait lui est assignée. L’annonce prend effet immédiatement.

Préavis

De soixante jours à six mois pour un modèle ouvert à tous. Trente jours pour un modèle en avant-première ; un cas cité à deux semaines.

Retiré

Les requêtes échouent : toutes les demandes d’inférence reçoivent l’erreur **410 Gone**.

Les mêmes pages réservent au fournisseur un retrait d’urgence à préavis raccourci lorsqu’un modèle présente un problème de conformité ou de sécurité.

Classified as External

Sources : pages publiques de cycle de vie, consultées le 18 sept. 2026

Trois constats pour un comité des risques

01

La date de retrait peut exister avant que vous ne commenciez

Sur l’une de ces pages, elle est fixée dès le lancement, à dix-huit mois, sans annonce séparée — et tombe à douze mois pour les modèles distribués pour le compte d’éditeurs tiers. Vous n’apprenez pas la date : elle était là.

02

Le préavis annoncé est un minimum, et c’est ce que vous obtiendrez

Les historiques de retrait publiés montrent des intervalles qui se tiennent près du minimum promis, parfois à un ou deux jours près. Bâtissez sur ce minimum.

03

Un même modèle peut avoir des dates différentes selon la voie d’accès

Les plateformes exploitées par des partenaires fixent leurs propres calendriers de retrait. Votre échéance dépend donc aussi de votre revendeur.

La mise à niveau automatique, et le choix qu’elle laisse

RÉGIME 1

Remplacement automatique

Le modèle retiré est mis à niveau vers son successeur, région par région — même si ce successeur n’y était pas encore disponible.

RÉGIME 2

Refus, et arrêt

Un réglage permet de ne jamais accepter de mise à niveau. La conséquence figure dans la même phrase : le déploiement cesse de fonctionner à la date de retrait.

RÉGIME 3

Capacité réservée

Les déploiements à capacité réservée ne sont pas mis à niveau automatiquement — et la date de retrait s’y applique quand même.

Le choix n’est donc pas entre changer de modèle et garder le sien, mais entre accepter le remplacement et s’arrêter.

Et à la question de savoir si une date peut être prolongée par exception, cette page répond que les dates de retrait ne sont pas extensibles.

PARTIE 2

La dérive, et la charge de la preuve

Ce qui change sans prévenir, ce que vos obligations exigent, et ce que conserver ne suffit pas à rendre.

Le nom ne change pas, la réponse change

Deux versions du même service commercial, à trois mois d'intervalle, sur une tâche identique : dire si un nombre est premier.

84 %

de réponses justes — version de mars 2023

51 %

de réponses justes — version de juin 2023, même nom

Deux leçons

La dérive existe, et elle n'a pas de sens unique : sur cette même tâche, l'autre modèle de la famille s'était amélioré.

Épingler une version datée limite la dérive sans la supprimer : vous êtes alors exposé au retrait de cette version. Les deux risques ne s'additionnent pas, ils se relaient.

Classified as External

Source : Chen, Zaharia, Zou — arXiv 2307.09009

Ce que la dérive invalide

Les instructions rédigées pour obtenir une réponse d’une certaine forme.

Le jeu de questions sur lequel vos experts ont validé l’outil.

Les seuils réglés pour décider quand un humain doit intervenir.

Les réponses déjà envoyées, dont vous ne pouvez plus démontrer qu’elles étaient ce que le système donnait de mieux.

Un nom de modèle ne date pas une performance.

Si votre documentation dit que votre système atteint un certain niveau de qualité avec tel modèle, sans dire quelle version, à quelle date et sur quel jeu d’essai, elle ne prouve rien.

Le choc des deux calendriers

LA DURÉE DE VIE D'UN MODÈLE SERVI

12 à 18 mois

VOS OBLIGATIONS DE JUSTIFICATION



3 ans — cycle de certification ISO/IEC 27001, avec audits de surveillance annuels



6 ans — règle 4511 de la FINRA (États-Unis) ; société publique au Royaume-Uni



7 ans — documents de travail d'audit, section 802 de la loi Sarbanes-Oxley

Aucun texte que nous ayons trouvé n'exige de rejouer une sortie d'IA. L'exigence vient de la charge de la preuve : « nous l'avons produite avec un modèle qui n'existe plus » n'est pas une infraction — c'est une position que l'on ne peut pas défendre.

Conserver n’est pas servir

CE QU’UN FOURNISSEUR A PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2025

L’engagement de conserver, pour les déploiements à venir, les poids de tous ses modèles publiés — au minimum pour la durée de vie de son entreprise.

Sa page de dépréciations reconnaît trois inconvénients du retrait : les utilisateurs doivent migrer ; les chercheurs perdent l’accès pour leurs études comparatives ; et le retrait soulève des risques liés à la sûreté et au bien-être des modèles.

Un fournisseur écrit donc lui-même que le retrait prive de la possibilité de comparer dans le temps. Transposé à l’entreprise, c’est notre sujet.

Pourquoi cet engagement ne vous rend pas le modèle

Un fournisseur qui archive un modèle dans ses systèmes ne vous donne pas le moyen de l’interroger.

Le même document borne sa portée : la mise à disposition future de modèles retirés dépendra de la réduction des coûts et de la complexité de l’opération.

Ce qui est engagé est la préservation. La remise en service ne l’est pas : elle reste une décision du fournisseur, non un droit du client.

Ce qui vous rend le modèle : le détenir

Plus un modèle est petit, plus l'infrastructure qui l'exécute est à la portée d'une entreprise, et plus la détention devient praticable plutôt que théorique. Voilà pourquoi les petits modèles occupent cette place — non parce qu'ils répondraient mieux.

Vérification 1 · La licence

Elles ne se valent pas. Certaines sont des licences libres reconnues ; d'autres posent des conditions, parfois un seuil d'utilisateurs. Une licence se lit, elle ne se résume pas.

Vérification 2 · La provenance

Les modèles à poids ouverts viennent de juridictions différentes. Pour un secteur sensible, l'origine du modèle de base peut être un motif de refus en soi. La question se pose avant, non après.

Sur quel modèle de base repose votre système ?

Détenons-nous ce modèle, ou seulement un accès ?

Si vous disparaissez, pouvons-nous continuer à l'exécuter ?

Le revers : un modèle figé vieillit

Ce que le gel fige, et ce qu’il ne fige pas

La connaissance de vos procédures et de vos contrats ne réside pas dans le modèle : elle réside dans votre fonds documentaire, que vous mettez à jour sans y toucher.

Un modèle gelé qui interroge des documents à jour répond sur des règles à jour. Ce que le gel fige, c’est la manière de raisonner et de rédiger, pas le contenu.

Reste que la charge d’actualisation change de main : quand vous détenez le modèle, personne ne l’améliore à votre place.

Ce qui produit aujourd’hui peut évoluer

La version qui produit vos réponses du jour bénéficie des meilleures capacités disponibles pour le travail en cours.

Ce qui a produit hier est conservé

La version qui a produit une réponse signée est gelée et rejouable aussi longtemps que cette réponse vous engage.

Une précision d’honnêteté : rejouer ne vient pas du recalcul. Ce qui fait preuve, c’est la conservation — ce qui a été demandé, répondu, sur quelles sources, et qui a validé. Le modèle conservé sert à reprendre la démonstration si on la conteste ; il ne remplace pas la trace, et la trace ne le remplace pas.

PARTIE 3

Les clauses, et la question à poser lundi

Sept exigences, chacune suivie de la question qui la vérifie.

Sept exigences à inscrire au contrat

EXIGENCE	CE QUE LE FOURNISSEUR S'ENGAGE À FAIRE	LA QUESTION QUI LA VÉRIFIE
Le préavis	Une durée chiffrée entre l'annonce de la dépréciation et le retrait.	Quelle est cette durée, et à quel article figure-t-elle ?
La durée de service	Une version reste servie un temps déterminé après l'annonce de son remplacement.	Quelle est cette durée ?
Le refus du remplacement	Aucun remplacement de version sans accord écrit préalable.	Quelle conséquence contractuelle en cas de remplacement unilatéral ?
Le droit de rejouer	Le client peut conserver et exécuter une version déterminée pour justifier un dossier.	Pendant combien de temps, à quelles conditions techniques et financières ?
La notification	Tout changement susceptible de modifier les résultats, même sans changement de nom.	Sous quel délai, et par quel canal ?
La sortie	Le client récupère au départ un ensemble défini d'éléments.	Lesquels, sous quel format, sous quel délai ?
Le calendrier qui fait foi	Le contrat désigne le calendrier de retrait applicable via une plateforme tierce.	Celui du concepteur, ou celui de la plateforme ?

LA QUESTION À POSER LUNDI

Quelle version du modèle a produit la réponse que nous avons signée l'an dernier, et pourrions-nous la rejouer aujourd'hui ?

Optivalue.ai

Éditeur européen, né de la conformité et de l'ingénierie. Sous la marque Smart Global Governance, nos équipes ont construit et exploité une plateforme de gouvernance, de gestion des risques et de conformité pour de grands groupes.

Nous éditons aujourd'hui une IA spécialisée dans la chaîne de la preuve : les réponses qui engagent une entreprise devant un client, un auditeur ou un régulateur. C'est un métier où l'on répond aujourd'hui pour être interrogé longtemps après.

Sur un dossier réel

Si vous voulez savoir ce que vous pourriez produire aujourd'hui pour justifier une réponse signée l'an dernier, écrivez-nous : nous la traitons avec vous, sur l'un de vos dossiers.

Notre site small-language-model.ai traite la souveraineté dans l'espace ; ce document traite la souveraineté dans le temps.

www.optivalue.ai

Optivalue.ai

Mentions légales

Copyright

Copyright © 2026

Tous droits réservés Optivalue.ai

RCS Grasse B 853 951 556

SAS au capital de 3 350 535,32 euros

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans l'autorisation écrite préalable d'Optivalue.ai.

Clause de non-responsabilité

Ce document est fourni « TEL QUEL », à titre d'information uniquement.

Les engagements contractuels d'Optivalue.ai sont contenus uniquement dans l'accord de services professionnels exécuté entre Optivalue.ai et le Client.

Confidentialité

Ce document est la propriété confidentielle et exclusive d'Optivalue.ai.

Ce document peut contenir des approches, des techniques et d'autres informations exclusives à Optivalue.ai.

Ce document ne doit pas être divulgué en tout ou en partie à des tiers sans le consentement écrit préalable d'Optivalue.ai.